

Pour être sûr de recevoir tous nos emails, [ajoutez-nous à votre carnet d'adresses](#).
Si ce mail ne s'affiche pas correctement, [suivez ce lien](#).



Préparez la rentrée sereinement en anticipant vos besoins en recrutement dès maintenant !

L'été arrive à grands pas, et la rentrée se profile déjà à l'horizon. C'est le moment idéal pour planifier et anticiper vos besoins en recrutement afin de garantir une transition en douceur vers la nouvelle saison. Pour vous accompagner au mieux dans cette démarche, PSL 72 vous propose des [solutions complètes à 360°](#) adaptées aux secteurs du sport, de l'animation et des loisirs.

La Mise à Disposition de personnels qualifiés

La rentrée de septembre est une période particulièrement chargée en termes d'embauches pour les associations et collectivités. PSL 72 compte de nombreux talents dans ses effectifs et de nombreux apprentis seront diplômés d'ici la fin de l'été.

Si vous souhaitez confier vos recrutements à PSL 72, contribuer à la mutualisation et la pérennisation d'emplois au sein de notre groupements d'employeurs, contactez Mickaela dès maintenant à mickaela.lerey@profession-sport-loisirs.fr ou au [02 52 22 72 99](tel:0252227299) !



La bourse de l'emploi

PSL propose gratuitement un service dédié à la recherche d'emplois pour vous permettre de recruter vous-même vos futurs salariés. Cette bourse d'emploi spécialisée recense les offres touchant aux sports, aux loisirs et au domaine socioculturel. Elle est très fréquentée par les professionnels.



[En savoir plus](#)

La gestion administrative

PSL 72, labélisée tiers de confiance de l'URSSAF, accompagne des associations (relevant de tous les secteurs d'activités) dans chaque étape de la gestion de leurs emplois, du projet d'embauche à la fin du contrat de travail de leurs collaborateurs.

[En savoir plus](#)

PSL 72 - Des solutions 360° à disposition pour la gestion de vos emplois



Nos adhérents vous partagent leur expérience



[Lire plus de témoignages d'adhérents PSL72](#)

Le Pass'Sport reconduit pour la saison 2023-2024



Mis en place par le ministère, afin de favoriser la pratique sportive des jeunes dans les clubs sportifs, le Pass'Sport est reconduit pour la saison 2024-2025.

[En savoir plus](#)

Passation au sein du GE PSL 72



Après deux années passées au sein du GE PSL72 en tant que chargée de communication en alternance, le contrat d'Océanne prendra fin en juillet. Nous la remercions pour le travail accompli et lui souhaitons une pleine réussite dans ses futurs projets.

À partir de septembre, nous accueillerons notre nouvel alternant, Thomas, qui effectuera son master au sein de PSL 72 pendant deux ans.

Tous au sport



Plus d'une centaine de clubs et associations seront réunis au stade Marie-Marvingt, samedi 29 juin, pour partager leurs pratiques, proposer des initiations et des démonstrations. Rencontre avec des parrains d'exception (tels que Sandrine GRUDA, l'une des meilleures joueuses européennes et Steven DACOSTA qui détient l'un des plus gros palmarès du karaté mondial), conférence sport-santé et visites de l'enceinte rythment ce rendez-vous sportif inédit.

En savoir plus

Invitation Vernissage-Exposition

L'Herberie serait heureuse de vous accueillir lors du vernissage de l'Exposition Photographique, du 07 Juin au 4 Juillet 2024. Entrée libre.

Centre d'animation de l'Herberie
6 Boulevard St Michel // Coulaines

LES RENDEZ-VOUS DU 

Exposition photographique
7 JUIN AU 4 JUILLET 2024

VERNISSAGE JEUDI 13 JUIN / 18 H

   lundi au jeudi 9h 12h et 13h30 18h
Vendredi 9h 12h



INFOS JURIDIQUES

Contrat de travail à temps partiel annualisé : pas de

Les conditions d'exercice du CQP Animateur de Loisir Sportif option Activités

Informations à communiquer aux salariés à la suite d'une embauche

requalification en contrat à temps plein

En cas de travail à temps partiel, le recours aux heures complémentaires ne peut conduire à porter la durée du travail accomplie par le salarié au niveau de la durée légale de 35 heures hebdomadaires ou ... [Lire plus.](#)

Gymniques d'Entretien et d'Expression (CQP ALS AGEE) évoluent !

La restriction "à l'exclusion des cours individuel" est supprimée. ... [Lire plus.](#)

Il s'agit du décret d'application de la loi n° 2023-171 du 9 mars 2023, transposant la directive européenne n° 2019-1152 du 20 juin 2019, qui a renforcé l'obligation d'information de l'employeur sur ... [Lire plus.](#)

Nous contacter

29 Boulevard Saint Michel 72000 Le Mans

psl72@profession-sport-loisirs.fr

02 52 19 21 23

<http://sarthe.profession-sport-loisirs.fr/>



Partager ce message :



[S'abonner](#) | [Engagements de confidentialité](#)

